



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06021072

TRIBUNAL DE COMMERCE

16-01-2006

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/01/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **ROVI-ESTATE**

Forme juridique : SA

Siège : 6250 Presles, rue de Belle-vue 35

N° d'entreprise : 466.396.289

Objet de l'acte : modifications statutaires - renouvellement de mandats

D'un acte reçu par le Notaire Jean-Francis FLAMENG, en date du 28 septembre 2005, il appert que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société et que celle a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de ☐ Madame Jacqueline HAGON, ☐ Monsieur Michel HAUZEUR ☐ Monsieur Philippe HAUZEUR et de Monsieur Bernard HAUZEUR pour une nouvelle période de six ans.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier les trois derniers paragraphes de l'article 10 de ses statuts et de les remplacer par le texte suivant :

Aussi longtemps que la société répondra aux critères énoncés à l'article 15 du code des sociétés, il n'y a pas lieu de nomination d'un ou de plusieurs commissaires-réviseurs

Conformément à l'article 165 et suivants du dit code, Chaque associé a dès lors individuellement les pouvoirs d'investigation et de contrôle des commissaires

Il peut se faire représenter par un expert-comptable. La rémunération de celui-ci incombe à la société s'il a été désigné avec son accord ou si cette rémunération a été mise à sa charge par décision judiciaire.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'adapter les statuts de la société à la loi du sept mai mil neuf cent nonante-neuf contenant le Code des Sociétés

Pour ce faire, elle supprime toutes références dans les statuts aux Lois coordonnées sur les Sociétés Commerciales et remplace certaines de ces références, si cela s'avère nécessaire, par des références au Code des Sociétés.

Ces adaptations seront faites directement dans le texte de mise en concordance des statuts qui sera déposé au greffe du tribunal de commerce avec une expédition des présentes.

QUATRIEME ET DERNIERE RESOLUTION

L'assemblée décide la mise en coordination des statuts suite aux modifications qui précèdent.

Immédiatement après l'assemblée générale, le Conseil d'administration s'est réuni et a nommé à la fonction de président du conseil Monsieur Michel Hauzeur et a renouvelé son mandat d'administrateur-délégué pour une nouvelle période de six ans.

Jean-Francis FLAMENG

NOTAIRE

rue du Calvaire 11

6200 CHATELET

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature